



Assemblée Générale 2017

Congrès Urgences
Mercredi 31 mai 2017

Rapport Moral

1. **Organisation** : territoires de santé d'urgence, plateformes de régulation médicale, GHT, équipes de territoire ...
2. **Financement** des Structures de Médecine d'Urgence
3. **CTRU**
4. 116-117 et **PDSA**
5. **Santé / Intérieur**
6. **HéliSmur** : doctrine
7. **SSE, attentats**
8. Réforme du troisième cycle, **DES**, Spécialité
9. Commission **évaluation** : audits
10. Actions **internationales**
11. **Le champs syndical** : Avenir Hospitalier, souffrance au travail, temps de travail, Assurances ...
12. Travaux en cours ...
13. Questions diverses ...

Organisation territoriale des SMU

- *S'impliquer fortement dans les GHT*
- ***Le territoire de santé d'urgence : le GHT V2 ...***
- *Une labellisation des SU ...*
- ***La plateforme de régulation médicale Samu-Santé : le chef d'orchestre ...***

La plateforme de régulation médicale Samu-Santé (1)



- Regrouper, en un même lieu, toutes les composantes de la régulation médicale,
 - L'aide médicale urgente (15)
 - Les Situations Sanitaires Exceptionnelles
 - La Réponse Toxicologique d'Urgence
 - La Permanence des Soins Ambulatoires (116-117)
 - Les demandes de transports sanitaires urgents
 - Les transferts péri-nataux
 - Les urgences médico-sociales ...
 - Toute demande urgente d'avis spécialisé (?)

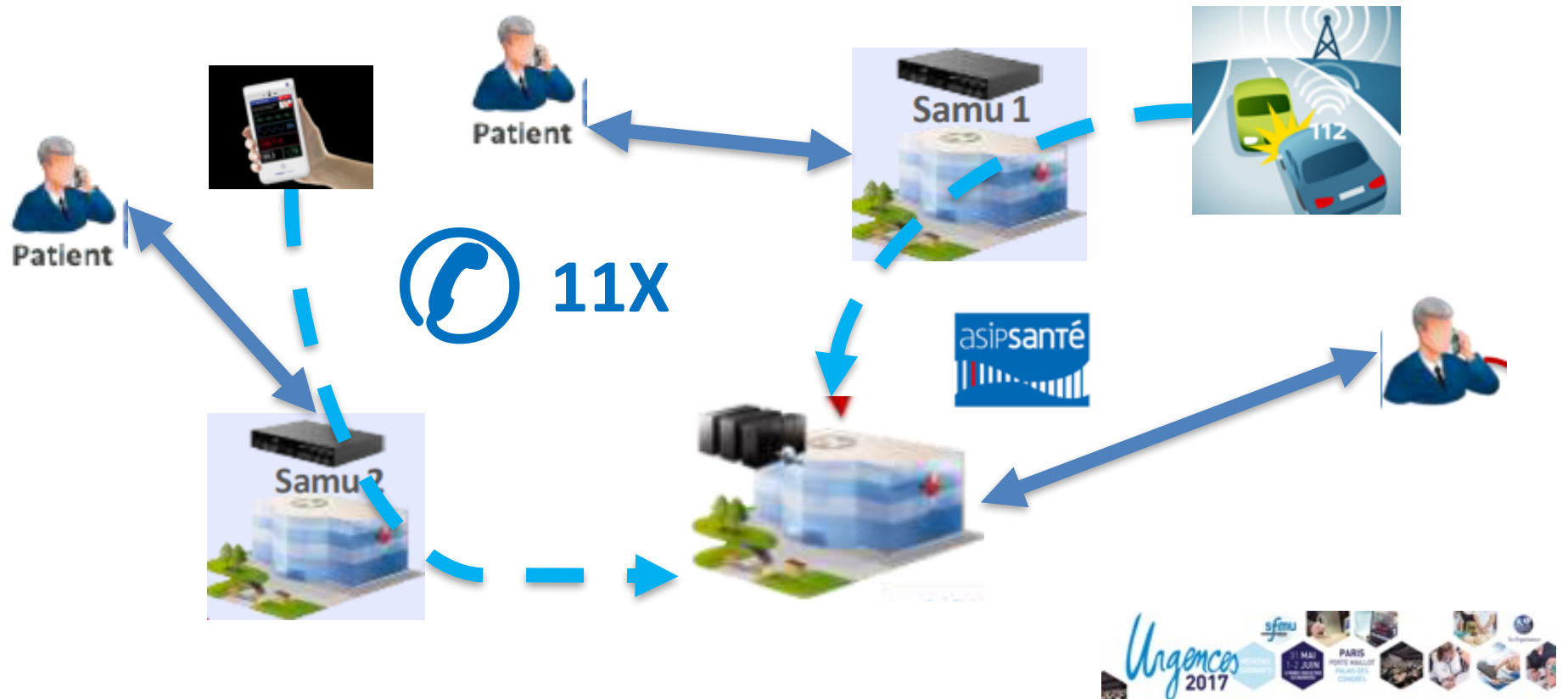


La plateforme de régulation médicale Samu-Santé (2)

- Basée sur les Samu-Centre 15 existants
- Avoir les moyens de traiter tous les types d'appels,
 - Les flux audio ... y compris via internet (WatsApp...)
 - Les flux vidéo (via un smartphone, Skype ...)
 - Les réseaux sociaux (+++) « professionnels » : alerte(s)
 - Les données informatiques
 - Le e-call ...
- Être hébergeur de données de santé, lire le DMP, accéder aux SIH ...
- Dans une infrastructure adaptée et « ultra » sécurisée
- Avec des personnels suffisants (nombre et qualité) ...

La plateforme de régulation médicale Samu-Santé (3)

- Irréaliste ?
 - Pour les 102 Samu-Centre 15 actuels sûrement ...
 - Pas pour des **plateformes de soutien** à plusieurs Samu-Centre 15 !



La plateforme de régulation médicale Samu-Santé (4)

Plateforme de régulation médicale **de proximité**
Plateforme de régulation médicale **d'appui**
Plateforme de régulation médicale **de recours**

Régulation AMU ... H12, H24, MR à son poste la nuit
Présence MR Généraliste H12, H24
Accès à des MR spécialisés : Psy, Néonatal, Toxicologie ...
Gestion des flux vidéo, veille des réseaux sociaux ...
Salle de crise opérationnelle ...
ESR ? Samu Zonal ?
Enseignement (simulation ...) ?

Réseau d'assistance et d'entraide entre les PFRM !

Financement des structures de MU

- Samu-Centre 15 :
 - modélisation en application (2014).
 - Travail à venir sur l'intégration de critères qualitatifs pour 2017 (on attend encore ...)
 - Réflexions sur un financement « populationnel »
- SU-SMUR : modélisation validée : financement conjoint, référentiel de moyens valorisé
 - 10 % de la différence en 2016
 - **40% en 2017**, 70% en 2018 et 100% en 2019

Honnêteté

Importance des données d'activité (SAE)

Financement des structures de MU (2)

- Accès aux tableaux par établissement sur le **site SUDF (rénové)** : SU-Smur, MIG Samu, autres MIG
- Grille d'analyse en cours de réalisation ...

INSTRUCTION N° DGOS/R2/2017/90 du 15 mars 2017 relative aux pratiques de facturation inter-établissements des transports SMUR secondaires.

II. Les facturations inter-établissements des transports SMUR secondaires, dès lors qu'il y a sortie du SMUR, n'ont plus cours à compter du 01/03/2017.

III. En contrepartie de la suppression des facturations de transports SMUR secondaires à partir du 1er mars 2017, la MIG SMUR sera abondée d'un montant correspondant à 60,3M€ en année pleine.

Financement des structures de MU (3)

- Smur secondaires :

INSTRUCTION N° DGOS/R2/2017/90 du 15 mars 2017 relative aux pratiques de facturation inter-établissements des transports SMUR secondaires.

II. Les facturations inter-établissements des transports SMUR secondaires, dès lors qu'il y a sortie du SMUR, n'ont plus cours à compter du 01/03/2017.

III. En contrepartie de la suppression des facturations de transports SMUR secondaires à partir du 1er mars 2017, la MIG SMUR sera abondée d'un montant correspondant à 60,3M€ en année pleine.

Décret n° 2017-390 du 23 mars 2017 relatif au financement des services d'aide médicale urgente (SAMU) et des structures mobiles d'urgence et de réanimation (SMUR)

Art. 1^{er}. – Le *j* du 2° de l'article D. 162-6 du code de la sécurité sociale est remplacé par les dispositions suivantes :

« *j*) L'aide médicale urgente constituée des missions des services d'aide médicale urgente mentionnées aux articles R. 6311-2 et R. 6311-3 du code de la santé publique et de l'ensemble des interventions des structures mobiles d'urgence et de réanimation mentionnées au 2° de l'article R. 6123-1 du même code, quel que soit le lieu de prise en charge du patient ; ».

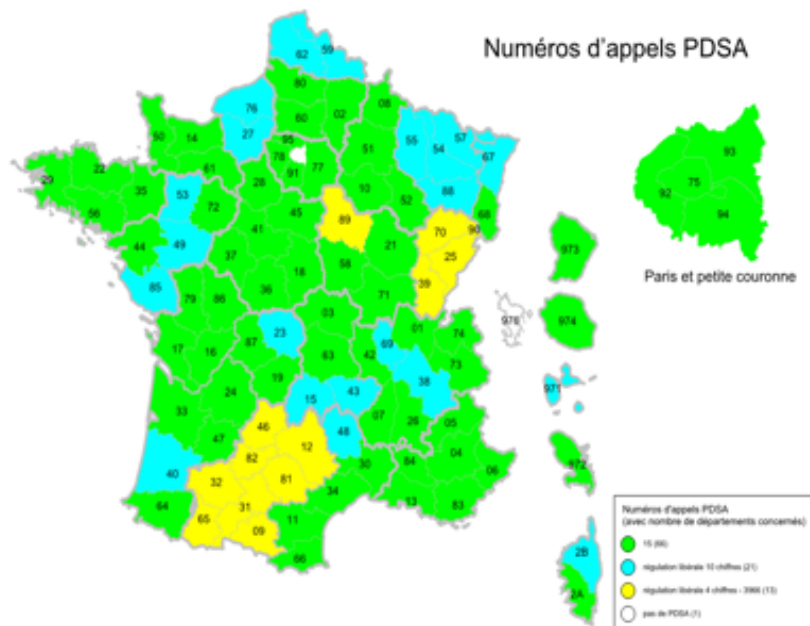
CTRU

Lieu privilégié d'expression pour les urgentistes

CIRCULAIRE N° DGOS/2014/359 du 22 décembre 2014 relative aux modalités d'organisation du travail applicables dans les structures d'urgences-SAMU-SMUR.

et de secours sera systématiquement favorisée. Un comité technique régional des urgences sera installé auprès de chaque directeur général d'ARS afin d'assurer la concertation avec l'ensemble des parties et garantir le suivi de l'adaptation des organisations de l'urgence dans les territoires. Il comprendra des représentants des conférences de directeurs et de présidents de CME désignés par la fédération hospitalière de France ainsi que des représentants des deux organisations les plus représentatives au plan national exerçant dans les structures d'urgence hospitalières.

Situation actuelle : 116-117



Source : Ministère chargé de la Santé / DGOS / R2 - 09/2015

- **L'article 75 de la Loi de modernisation de notre système de santé** prévoit l'accessibilité à la PDSA par un numéro national de permanence des soins ambulatoires ou par le numéro d'accès à l'aide médicale urgente.
- **Le 116 117 a été choisi comme numéro national de permanence des soins ambulatoires** (décision ARCEP n°2016-0172 homologuée le 07/03/2016). Il est gratuit, démasquable et acheminé en permanence par les opérateurs
- **Le choix est fait par l'ARS** entre le 116-117, le 15 ou un autre numéro de la PDSA

Une organisation de la régulation de la PDSA inchangée !

116-117 : une erreur dès le départ ?



On a raté l'occasion d'un numéro unique pour les soins !

Un impératif ABSOLU : les numéros arrivent sur la même plateforme de régulation médicale : éviter à tout prix la « double peine » !

Respecter à tout prix les recommandations de la HAS !

Une étape pour le numéro unique ...?



Une phase expérimentale !

Santé / Intérieur

- Les travaux de la « quadripartite »
 - PISU[®] / Prescription du médecin régulateur du Samu-Centre 15 = télémédecine ..
 - Arbres décisionnels / départ réflexe
 - Doctrine partagée sur l'utilisation des Hélico (DGOS/DGSCGC)
- Les officiers « santé » des SDIS
- La facturation des carences ...
- ... et des interventions conjointes avec les SMUR !!!

NOTE D'INFORMATION N° DGOS/R2/2016/244 du 22 juillet 2016 relative aux protocoles Infirmiers de Soins d'Urgence (PISU)

INSTRUCTION INTERMINISTERIELLE N° DGOS/R2/DGSCGC/2016/399 du 22 décembre 2016 relative aux arbres décisionnels d'aide à la décision de déclenchement des départs réflexes des sapeurs-pompiers

HéliSmur ...

- Rapport santé/intérieur/défense/finances
- Publication d'une « doctrine d'utilisation des moyens aériens dans l'AMU »

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 233

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2016-2017

Complète à la Présidence du Sénat le 17 décembre 2016

REVUES DE DÉPENSES 2016

Les hélicoptères de service public

DOCTRINE D'EMPLOI DES HÉLICOPTÈRES
DANS LE CADRE DE L'AIDE MÉDICALE URGENTE

PROPOSITION DE LOI

vivant à mettre en place une stratégie nationale d'utilisation du transport sanitaire hélicoptère,

présentée

Par MM. Alain BERTRAND, Jacques MÉZARD et les membres du groupe du Rassemblement démocratique et social européen, Sénateurs

(Il est rappelé que les amendements des députés sont soumis, aux termes de la constitution, à l'approbation préalable de la commission parlementaire dans les conditions prévues par le Règlement.)



Spécialité de MU

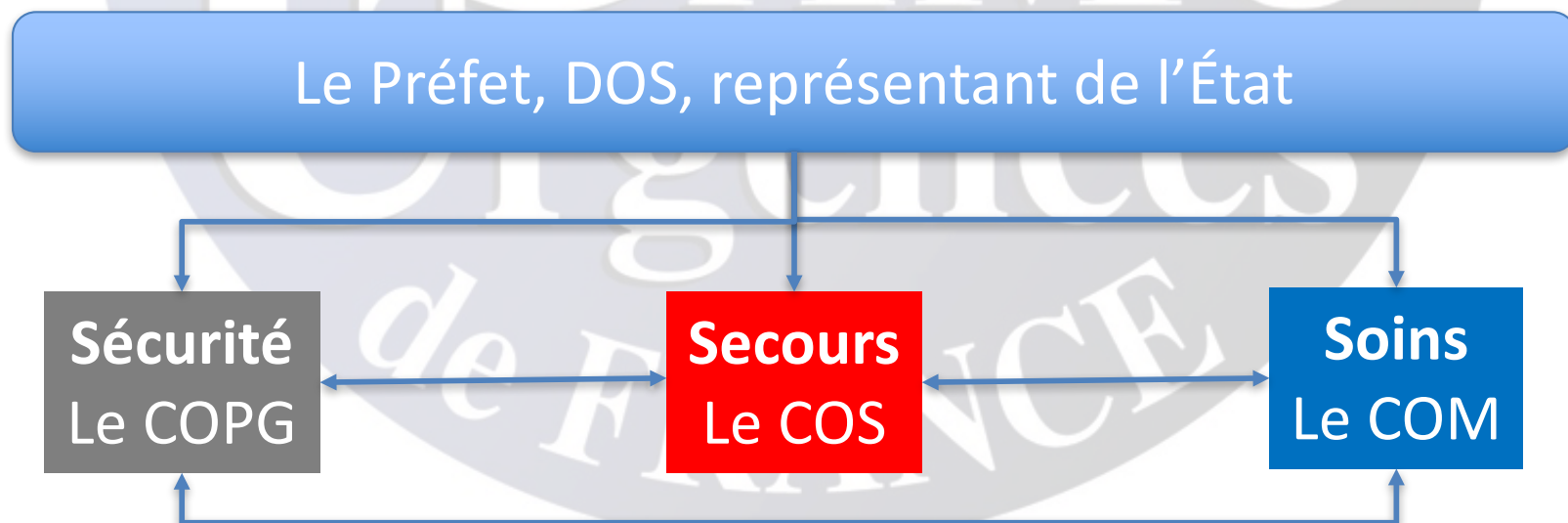
- Réforme du 3^{ème} cycle :
 - Phase socle : DESMU mais aussi MG et Gériatrie
 - Phase d'approfondissement
 - Phase d'autonomie supervisée
- Les postes de DES
 - 475 postes / an mais ... vigilance accrue !
- Les commissions de qualification (CNOM)
 - Membres du CNOM
 - PUPH
 - Urgentistes

SSE, Attentats ...

- Groupe de travail international
- Task force auprès du Directeur DGS
- Travaux nationaux sous l'égide du SGDSN (PRV NRBC ...)
- État des lieux de la formation des professionnels
- Le C.O.M.

Coordonnateur des Opérations Médicales

- La place des soins est une évidence
- Seul un médecin compétent en MU et sur les parcours de soins est légitime pour prendre les décisions stratégiques médicales
- L'articulation ORSEC-ORSAN est la mission du Samu



Commission évaluation

Réalisation d'audits « professionnels »...

- 2 experts
- mission « commando »

Travail sur l'évaluation des 15-18 par la société
Magellan

Actions Internationales

- Demande en cours : Egypte
- Investir l'Europe
- Quelle doctrine quand à l'exportation de notre modèle ?

Le champs syndical ...

- Intégration d'Avenir Hospitalier
- Prise en compte de la souffrance au travail (en lien avec le CFAR)
- Discussion autour des IADE
- Les assurances ...
- Temps de travail des urgentistes

Temps de travail (des urgentistes)



En pratique : PAS DE DEMI MESURE !

- Exiger la reconnaissance des 39h postées et le paiement du temps additionnel ...
- ... mais ne pas oublier le versant territorial !

Deux écueils bien identifiés :

Le tout tout de suite = impossible

Le refus de la territorialité = perte de crédibilité

Travaux en cours

- Référentiel de l'AMU en mer
 - Groupe de travail « transport sanitaire urgent »
 - Groupe de travail « ambulancier Smur »
 - Livre Blanc « CUMP » (D. Cremniter)
 - Mise à jour du référentiel « effectifs »
 - V3 du Guide d'aide à la régulation médicale (SFMU)
- Renouvellement des autorisations d'exercice de la médecine d'urgence (fin 2017) +++

Questions diverses

